

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 263

présenté par  
MM. Poisson et Tian

-----  
**ARTICLE 4**

Dans l'alinéa 27 de cet article, substituer au mot :

« prévus »,

le mot :

« prévu ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision (c'est le recouvrement qui est « prévu » et non le contrôle et le contentieux).